

Mémos FFT 2016

# LE CLASSEMENT



# CLASSEMENT 2016

## CLASSEMENT 1<sup>RE</sup> SÉRIE

DAMES	
1	MLADENOVIC Kristina
2	GARCIA Caroline
3	CORNET Alizé
4	DODIN Océane
5	PARMENTIER Pauline
5 bis	FEUERSTEIN Claire
6	RAZZANO Virginie
7	HESSE Amandine
8	LIM Alizé
8 bis	PAVLOVIC Irena
9	FORETZ Stéphanie
10	COIN Julie
11	JOHANSSON Mathilde
12	GEORGES Myrtille
13	FERRO Fiona
14	PAQUET Chloé
15	REIX Sherazad
16	ARCANGIOLI Manon
17	RAMIALISON Irina
17 bis	SIBILLE Constance
18	DE BERNARDI Clothilde
19	BROULEAU Lou
20	GERVAIS Julie

MESSIEURS	
1	GASQUET Richard
2	TSONGA Jo-Wilfried
3	SIMON Gilles
4	PAIRE Benoît
5	MONFILS Gaël
5 bis	BENNETEAU Julien
6	CHARDY Jérémy
7	MANNARINO Adrian
8	MAHUT Nicolas
9	POUILLE Lucas
10	MATHIEU Paul-Henri
11	JAZIRI Malek
12	HERBERT Pierre-Hugues
13	DE SCHEPPER Kenny
14	ROGER-VASSELIN Édouard
15	MILLOT Vincent
16	GUEZ David
17	BOURGUE Mathias
18	LAMASINE Tristan
19	HEMERY Calvin
19 bis	LLODRA Michaël
20	HALYS Quentin
21	EYSSERIC Jonathan
22	ROBERT Stéphane
23	JANKOVITS Yannick
24	MICHON Axel
25	TEIXEIRA Maxime
25 bis	VAISSE Martin
26	LESTIENNE Constant
26 bis	OLIVETTI Albano
27	HAMOU Maxime
28	BARRÈRE Grégoire
29	CHAZAL Maxime
30	BOUTILLIER Rémi

# Sommaire

La licence et le classement .....	p. 05
Mon Espace Tennis .....	p. 05
Nouveautés classement 2016 .....	p. 06
Le classement français .....	p. 06
Le principe du classement.....	p. 07
Les règles de calcul du classement.....	p. 08
<b>1</b> Les formats de jeu et leurs coefficients.....	p. 08
<b>2</b> Le nombre de victoires prises en compte .....	p. 08
<b>3</b> Les normes de l'année sportive 2016 .....	p. 09
<b>4</b> Le delta V-E-2I-5G .....	p. 10
<b>5</b> Les barèmes des points de victoires.....	p. 11
<b>6</b> Les w.o. ....	p. 11
<b>7</b> Les bonifications.....	p. 11
Les bonus aux vainqueurs de championnats individuels de ligue .....	p. 12
La phase de calcul.....	p. 12
Les limitations de montée/descente .....	p. 12
Les trois classements intermédiaires.....	p. 13
Les autres mesures relatives au classement.....	p. 13
La pyramide du classement.....	p. 16
Simulation de classement et statistiques.....	p. 17

**N.B. :** entendre par joueurs : joueurs et joueuses

## LA LICENCE ET LE CLASSEMENT

**Le classement de la FFT est publié d'après les résultats de toutes les compétitions** individuelles et par équipes **homologuées par la FFT** des catégories 11 ans révolus et plus **tout au long de l'année sportive.**

La FFT établit **trois classements intermédiaires** (en janvier, en avril et en juillet) et **un classement final** (en octobre).

**L'année sportive débute le 1<sup>er</sup> octobre de l'année n et se termine le 30 septembre de l'année n+1.** Elle porte le millésime de l'année n+1.

**Les compétitions homologuées ne sont ouvertes qu'aux joueurs titulaires de la licence FFT.**

La licence FFT est votre carte d'identité sportive.  
Vous ne devez avoir qu'une seule licence.

Avant de prendre part à toute compétition, individuelle ou par équipes, **vous devez impérativement présenter au juge-arbitre de l'épreuve un certificat médical, de moins d'un an, de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition, une pièce d'identité officielle avec photographie, ainsi que votre attestation de licence de l'année sportive en cours.** La seule communication du numéro de licence ne suffit pas : le juge-arbitre exigera la présentation de l'attestation de licence.

Assurez-vous que les informations figurant sur votre attestation de licence sont exactes ; dans le cas contraire, contactez votre ligue. Vous pouvez éditer votre attestation de licence à tout moment.

Sur le site de la FFT, dans «[Mon Espace Tennis](#)», il est proposé à chaque compétiteur :

- d'éditer son attestation licence ;
- de rechercher un tournoi ;
- de consulter son palmarès ;
- d'estimer le classement de ses adversaires ;
- de simuler son classement au vu de son palmarès ;
- d'étudier ses statistiques.

# NOUVEAUTÉS CLASSEMENT 2016

(OCTOBRE 2015)

## Homogénéisation des différents bonus des championnats individuels de ligue

Le même bonus est appliqué à l'ensemble des championnats de ligue : le vainqueur d'un championnat de ligue (toute catégorie d'âge et toute série) est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même.

## Création d'un troisième classement intermédiaire

Les trois classements intermédiaires sont ouverts à tous à partir de 11 ans révolus.

## Création du statut de classement ND « Non Déterminé »

Ce statut ND empêche un joueur n'ayant pas disputé au moins un match de simple au cours des trois années sportives précédentes de s'inscrire à une compétition sans avoir préalablement fait une demande de reclassement.

## LE CLASSEMENT FRANÇAIS

Le classement est calculé à partir des résultats enregistrés dans la base informatique fédérale. Les résultats des matchs remontent du terrain par l'intermédiaire d'applications informatiques mises en place par la FFT. Ces applications s'appellent la Gestion Sportive (GS) pour les épreuves par équipes et l'AEI pour les épreuves individuelles.

Le club qui accueille une rencontre par équipes est responsable de la transmission des résultats à la FFT via leur enregistrement dans l'application GS en saisissant la feuille de matchs à l'issue de la rencontre.

Pour les épreuves individuelles, le juge-arbitre est responsable de la transmission de l'état de résultats via l'AEI à l'issue de l'épreuve, mais le club doit s'assurer que ceux-ci ont bien été enregistrés.

## Le classement national se compose de quatre séries

Chaque série comprend un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs suivant leur niveau.

Il concerne les compétiteurs de 11 ans révolus et plus.

## 1<sup>re</sup> série

La 1<sup>re</sup> série regroupe les meilleurs joueurs français. Le classement de 1<sup>re</sup> série est arrêté à l'issue de l'année sportive par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs concernés. L'ordre des premiers joueurs français (minimum 3 joueurs) est déterminé d'après leur palmarès du 1<sup>er</sup> décembre de l'année n-1 au 30 novembre de l'année en cours afin que soient pris en compte tous les résultats de l'année sportive internationale.

## 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séries

À l'issue du calcul informatique, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est égal ou supérieur au nombre minimum de points requis à cet échelon (exception faite des joueurs qui descendent d'un échelon ou plus). TOP 60/TOP 100 : le nombre de joueurs numérotés est d'un maximum de 60 joueuses chez les Dames et de 100 joueurs chez les Messieurs.

La Commission fédérale de classement détermine chaque année les normes de bilan minimum à chaque échelon de la pyramide. Le nombre de joueurs qui seront classés dans chaque échelon est fonction des normes retenues.

## Le classement des jeunes

Au jour anniversaire de leurs 11 ans, les jeunes obtiennent un classement. Une grille de transition établie par la DTN leur attribue une équivalence avec leur niveau de jeu.

## Le principe du classement

Le classement français est établi selon une méthode de calcul unique pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séries. Il est calculé par étapes successives.

Le principe du classement de fin d'année sportive est le suivant : il est calculé par étapes successives en fonction du futur classement de chacun des adversaires et d'après les barèmes et normes fixés par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement.

À l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont confirmés à l'échelon calculé, à l'exception des joueurs numérotés pour lesquels une harmonisation peut être faite car cela reste un concours.

# LES RÈGLES DE CALCUL DU CLASSEMENT FRANÇAIS

Seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte pour chaque compétiteur.

## Les formats de jeu et leurs coefficients

- Format 1 : 3 sets à 6 jeux. *Format traditionnel.*
- Format 2 : 2 sets à 6 jeux, 3<sup>e</sup> set, super jeu décisif à 10 points. *Format officiel pour les catégories d'âge 65ans et plus. Format possible pour toutes les autres catégories.*
- Format 3 : 2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 4-4, 3<sup>e</sup> set, super jeu décisif à 10 points. *Format court réservé aux joueurs et joueuses NC et 4<sup>e</sup> série TMC Dames, FMC Seniors Plus à partir de la catégorie 60 ans.*
- Format 8 : 3 sets à 6 jeux, point décisif. *Format de simple pour les 11 ans uniquement.*

Le calcul du classement prend en compte les divers formats et applique les coefficients pondérateurs suivants :

FORMAT	CATÉGORIE	COEFFICIENT
1	3 sets à 6 jeux	1
2	2 sets à 6 jeux ; 3 <sup>e</sup> set = super jeu décisif à 10 points	1
3	2 sets à 4 jeux ; point décisif ; jeu décisif à 4-4 ; 3 <sup>e</sup> set = super jeu décisif à 10 points	0,6
8	3 sets à 6 jeux ; point décisif	1

Le nombre de victoires prises en compte pour un compétiteur est fonction :

- de son classement à l'échelon calculé ;
- du bilan V-E-2I-5G à cet échelon.

V = nombre de victoires (victoires par w.o. et bonus championnats compris) ;

E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. non comprises) ;

I = nombre de défaites à 1 échelon inférieur (défaites par w.o. non comprises) ;

G = nombre de défaites à 2 échelons inférieurs (défaites par w.o. non comprises). À partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs.

## 1. Les normes de l'année sportive 2016

Le tableau ci-après indique le nombre minimum de points requis à chaque échelon, ainsi que le nombre minimum de victoires prises en compte à chaque échelon calculé. Si un compétiteur a enregistré moins de victoires que ce nombre, toutes ses victoires seront prises en compte.

NORMES CLASSEMENT Année sportive 2016				
ÉCHELON	CLASSEMENT FÉMININ		CLASSEMENT MASCULIN	
	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires prises en compte	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires prises en compte
40	-	6	-	6
30/5	6	6	6	6
30/4	70	6	70	6
30/3	120	6	120	6
30/2	170	6	170	6
30/1	210	6	210	6
30	260	8	280	8
15/5	290	8	300	8
15/4	300	8	310	8
15/3	310	8	320	8
15/2	330	8	340	8
15/1	350	8	370	8
15	390	9	425	9
5/6	400	9	430	9
4/6	430	9	430	9
3/6	490	10	460	10
2/6	550	11	490	10
1/6	600	12	540	11
0	620	14	600	12
-2/6	750	15	750	15
-4/6	750	16	850	17
-15	800	17	950	19
TOP 60 TOP 100	850	17	1 000	20
TOP 40 TOP 60	910	19	1 100	22
1 <sup>re</sup> série	-	-	-	-

Attention, ces normes sont susceptibles d'être modifiées pour le classement final d'octobre 2016.

Au nombre minimum de victoires prises en compte viennent éventuellement s'ajouter des victoires supplémentaires, ou au contraire se soustraire une ou plusieurs victoires, en fonction du résultat V-E-2I-5G.

## 2. Le tableau suivant indique le nombre de victoires à soustraire ou à ajouter en fonction de la différence V-E-2I-5G :

ANNÉE SPORTIVE 2016		
	V-E-2I-5G	Nombre de victoires à ajouter ou à soustraire
4 <sup>e</sup> série	de 0 à 4	+1
	de 5 à 9	+2
	de 10 à 14	+3
	de 15 à 19	+4
	de 20 à 24	+5
	25 et plus	+6
3 <sup>e</sup> série	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
2 <sup>e</sup> série positive (de 15 à 0)	-41 et moins	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
2 <sup>e</sup> série (négatifs TOP 40/TOP 60 TOP 60/TOP 100)	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
	-81 et moins	-5
	de -61 à -80	-4
	de -41 à -60	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 9	+1
	de 10 à 19	+2
	de 20 à 24	+3
	de 25 à 29	+4
	de 30 à 34	+5
	de 35 à 44	+6
45 et plus	+7	
Sanction : 2 <sup>e</sup> série (de 15 à TOP 40/TOP 60)	-100 et moins	Descente d'un échelon par rapport au classement harmonisé

## 3. Barème de calcul du bilan

Un nombre de points est attribué à chaque victoire.

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+120 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+90 points
Victoire à échelon égal	+60 points
Victoire à 1 échelon en dessous	+30 points
Victoire à 2 échelons en dessous	+20 points
Victoire à 3 échelons en dessous	+15 points
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0 point

## 4. Les w.o.

À partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs. À partir du cinquième, le classement est harmonisé à un échelon au-dessous du classement calculé.

## 5. Les bonifications

LES BONIFICATIONS			
BONUS CHAMPIONNATS	Par partie gagnée en championnats de France individuels et en championnats individuels de ligue jeunes/seniors/seniors plus : phases départementales, régionales, par élimination directe ou par poules en 4 <sup>e</sup> série	15 points par partie gagnée maximum 45 points (hors w.o.)	
BONUS POUR ABSENCE DE DÉFAITES À ÉCHELON ÉGAL OU INFÉRIEUR	En cas d'absence de défaites (à échelon égal ou inférieur) attribuées à partir de 30/2 et pour un minimum de 5 matchs, victoires et défaites par w.o. exclues, victoires bonus championnats exclues	150 points en 2 <sup>e</sup> série 100 points en 3 <sup>e</sup> série 50 points en 4 <sup>e</sup> série à partir de 30/2	
BONUS ATP/WTA	En fonction du classement ATP/WTA du joueur ou de la joueuse avant le calcul du classement de fin d'année sportive, uniquement.	ATP/WTA	Bonus attribué
		Inférieur à 250	500
		De 251 à 300	400
		De 301 à 400	300
		De 401 à 500	200
		De 501 à 600	150
		De 601 à 700	100
		De 701 à 800	50
		De 801 à 900	30

## 6. Bonus aux vainqueurs d'un championnat individuel de ligue

Le vainqueur d'un championnat de ligue (toute catégorie d'âge et toute série) est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même.

Le nombre de bonus, parmi les victoires prises en compte pour le calcul du classement, est limité à 2. Il n'y a pas de bonus pour les vainqueurs de championnats départementaux.

## LA PHASE DE CALCUL

Pour accéder à un échelon, il faut avoir les points du bilan minimum requis à cet échelon. (Voir tableau des normes de bilan minimum requis)

### PRINCIPE DU CALCUL

Le joueur est proposé à l'échelon le plus haut auquel il peut prétendre, c'est-à-dire à un échelon au-dessus du classement d'origine de l'adversaire le mieux classé qu'il a battu au cours de l'année s'il est en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> série, ou 2 échelons au-dessus s'il est en 4<sup>e</sup> série.

À chaque passage de l'ordinateur, le joueur descendra jusqu'à ce qu'il ait le nombre de points nécessaire pour être stabilisé à un échelon.

## LES LIMITATIONS DE MONTEE/DESCENTE

S'ajoutent au principe de calcul les dispositions ci-dessous :

### LA LIMITATION DE DESCENTE

La descente est limitée à un échelon pour tout licencié ou non. Elle peut être de 2 échelons pour les compétiteurs ayant cinq w.o. et plus.

Elle peut être même de 3 échelons si, en plus, un joueur de 2<sup>e</sup> série obtient un bilan V-E-2I-5G égal ou inférieur à -100.

### LA LIMITATION DE MONTÉE

Un joueur ne peut monter plus haut qu'un échelon au-dessus du classement d'origine (classement avant calcul) de tous ceux qu'il a battus ou, si ce meilleur classement est en 4<sup>e</sup> série, de 2 échelons au-dessus.

S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra alors monter plus haut que d'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine ou, si ce dernier est en 4<sup>e</sup> série, de 2 échelons au-dessus. Les bonus aux vainqueurs de championnats ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

## LES TROIS CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

Ils concernent les joueurs âgés de 11 ans révolus et plus. Il y a 3 classements intermédiaires en cours d'année sportive.

Les dates retenues pour l'année sportive 2016 sont :

DATE LIMITE DE PRISE EN COMPTE DE RÉSULTATS ENREGISTRÉS À LA FFT	DATE DE MISE EN LIGNE DES CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES ET MISE EN APPLICATION
Jeudi 7 janvier 2016	Lundi 11 janvier 2016
Jeudi 31 mars 2016	Lundi 4 avril 2016
Jeudi 30 juin 2016	Lundi 4 juillet 2016

Les règles générales de calcul sont identiques à celles de la fin d'année sportive, à l'exception des dispositions spécifiques suivantes :

- base de calcul : résultats enregistrés à la FFT à la date de prise en compte ;
- la 1<sup>re</sup> série n'est pas concernée ;
- le calcul est effectué sur un seul passage informatique, c'est-à-dire que, contrairement au calcul de fin d'année, c'est le classement d'origine des adversaires qui est pris en compte ;
- les compétiteurs peuvent accéder à un échelon supérieur, mais en aucun cas descendre ;
- il n'y a pas d'harmonisation.

## LES AUTRES MESURES RELATIVES AU CLASSEMENT

### Maternité

En cas de maternité, les joueuses classées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour cela, elles doivent fournir au président de leur Commission régionale de classement, pour le 9 septembre au plus tard, une photocopie de la licence de l'année sportive en cours et un certificat médical attestant la grossesse (5 mois minimum au cours de l'année sportive).

### Universitaires

Un joueur français, licencié en France et effectuant ses études aux États-Unis durant toute l'année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement. Pour cela, il doit adresser un courrier au service Classement de la FFT pour le 9 septembre au plus tard, dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue. Il peut également mentionner son classement NCA s'il en a un.

Pour les joueurs universitaires d'autres pays, la Commission fédérale de classement étudiera les demandes qui lui seront transmises.

# ASSIMILATION À UN CLASSEMENT

L'assimilation à un classement est l'attribution d'un classement non calculé en cours d'année sportive par la commission compétente de classement sur la base d'informations fiables concernant le niveau de la joueuse ou du joueur.

## Assimilation à un classement pour reprise de compétition

Tout joueur ayant déjà été classé au moins en 3<sup>e</sup> série, n'ayant disputé aucun match de simple homologué au cours des 3 années sportives précédentes et souhaitant reprendre la compétition a l'obligation de faire une demande de reclassement auprès de la commission compétente. Sans demande de reclassement, ce joueur ne pourra participer à aucune compétition, qu'elle soit individuelle ou par équipes.

## Assimilation à un classement pour progression exceptionnelle

En cours d'année sportive, la commission compétente de classement peut, à tout moment, délivrer à un joueur une assimilation à un classement.

## Reclassement

Un joueur peut être reclassé en cours d'année sportive, sur demande auprès de la commission compétente, à un classement plus conforme à son niveau de jeu. Le classement délivré pourra être – au maximum – le meilleur classement jamais obtenu par ce joueur. Le changement de classement doit être au minimum de 3 échelons pour le joueur classé en 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> série et de 2 échelons pour le joueur classé en 2<sup>e</sup> série.

## Commissions compétentes

Pour les joueurs de 2<sup>e</sup> série : Commission fédérale de classement.

Pour les joueurs de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> série : Commission régionale de classement.

## Blessure

Les règlements sportifs de la FFT n'autorisent pas le blocage du classement pour cause de maladie ou de blessure, sauf pour les joueurs de 1<sup>re</sup> série. Pour cela il faut justifier d'un arrêt minimum de 5 mois au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives. Cette mesure de blocage relative aux joueurs de 1<sup>re</sup> série n'est pas reconductible et ne peut donc pas s'appliquer 2 années sportives consécutives.

Tout autre joueur qui, à la suite d'une maladie ou d'une blessure, ne peut pas se maintenir à son échelon lors du calcul final du classement descendra d'un échelon. Toutefois, au vu du dossier médical et sportif transmis à la Commission fédérale de classement par le président de la Commission régionale de classement, le joueur pourra être réintégré à son classement d'origine dès que les résultats obtenus depuis sa reprise d'activité montreront qu'il a récupéré le niveau qui était le sien avant son arrêt : 3 victoires à son ancien échelon et plus contre des joueurs différents sont requises dans la même année sportive fédérale.

Une attestation de classement sera alors délivrée au joueur, avec date d'application immédiate.

## Le classement à l'échelon 40

Le classement 40 obtenu sera valable l'année en cours ainsi que l'année suivante, ce qui laissera du temps au licencié pour entrer dans la compétition. Trois possibilités pour accéder à l'échelon 40 :

- le licencié qui participe à une épreuve homologuée en simple (tournoi, TMC, rencontre par équipes, etc.) et qui perd son match (hors w.o.) sera automatiquement classé à 40 ;
- le licencié ayant joué au moins un match dans une épreuve de double homologuée (GS ou AEI) sera classé à 40 ;
- le licencié qui participe à une animation (en simple ou en double) dans son club pourra être classé à 40.

## Niveau présumé à un classement

Dans le cas où il n'est pas possible de déterminer une assimilation à un classement, il est délivré un niveau présumé.

Le joueur ne peut en aucun cas figurer sur la liste d'une équipe.

## Le classement de double

Il n'y a pas de classement de double spécifique ; il est identique au classement de simple. Seule exception : les joueurs ayant un classement de double de niveau 1<sup>re</sup> série.



## LA PYRAMIDE DU CLASSEMENT

Les quatre séries du classement sont composées d'un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs suivant leur niveau dans la hiérarchie du tennis français.

### PYRAMIDE 2016 À L'ISSUE DE L'ANNÉE SPORTIVE 2015

Nombre de joueurs français classés et licenciés dans un club affilié.

PYRAMIDE MESSIEURS	
<b>1<sup>re</sup> série</b>	<b>34</b>
TOP 60	31
TOP 100	41
-15	61
-4/6	89
-2/6	136
0	231
1/6	389
2/6	618
3/6	928
4/6	1 451
5/6	2 180
15	3 623
<b>2<sup>e</sup> série</b>	<b>9 778</b>
15/1	6 166
15/2	8 754
15/3	11 566
15/4	14 199
15/5	17 025
30	21 825
<b>3<sup>e</sup> série</b>	<b>79 535</b>
30/1	31 036
30/2	34 303
30/3	37 480
30/4	38 827
30/5	46 720
40	62 745
<b>4<sup>e</sup> série</b>	<b>251 111</b>
<b>Total</b>	<b>340 458</b>

PYRAMIDE DAMES	
<b>1<sup>re</sup> série</b>	<b>23</b>
TOP 40	20
TOP 60	22
-15	30
-4/6	44
-2/6	82
0	141
1/6	161
2/6	226
3/6	359
4/6	504
5/6	814
15	1 199
<b>2<sup>e</sup> série</b>	<b>3 602</b>
15/1	1 693
15/2	2 279
15/3	2 823
15/4	3 602
15/5	4 751
30	7 107
<b>3<sup>e</sup> série</b>	<b>22 255</b>
30/1	9 339
30/2	10 652
30/3	12 089
30/4	12 938
30/5	15 556
40	20 611
<b>4<sup>e</sup> série</b>	<b>81 185</b>
<b>Total</b>	<b>107 065</b>

**Total Dames et Messieurs**

**447 523**

## SIMULATION DE CLASSEMENT ET STATISTIQUES

Sur le site de la FFT, dans «[Mon Espace Tennis](#)», il est proposé à chaque compétiteur de :

- éditer son attestation de licence ;
- consulter son palmarès ;
- rechercher un tournoi ;
- consulter le palmarès d'autres compétiteurs ;
- utiliser l'écran pour ajouter des matchs qui ne sont pas encore remontés dans le palmarès, modifier le classement des adversaires. Tout cela pour faire une simulation de classement pour le classement intermédiaire ou pour le classement final ;
- effectuer des statistiques par rapport à son palmarès.

Pour toute question relative au classement,  
vous pouvez contacter votre délégué de ligue.

Coordonnées disponibles sur le site [www.fft.fr](http://www.fft.fr)

## LE CLASSEMENT 2016 EN QUELQUES CHIFFRES

**Nombre total de joueuses et de joueurs classés :  
447 523**

**2 009 113 matchs enregistrés dont :  
1 404 911 en épreuves individuelles et  
604 202 en épreuves par équipes.**



2, avenue Gordon-Bennett - 75016 Paris  
Tél. : 01 47 43 48 00 • Fax : 01 47 43 04 94  
E-mail : [fft@fft.fr](mailto:fft@fft.fr)

